

# QUI Sommes nous ?

## > Les Archives

Les Archives Municipales sont un service public ouvert à tous. Elles collectent, classent et conservent les documents concernant la ville du Bouscat. Ainsi, les Archives constituent la mémoire de la commune et permettent de retracer son histoire.

Pour vos recherches généalogiques, historiques ou administratives, des documents de toute nature sont mis à disposition : registres d'état civil depuis 1792, délibérations du Conseil Municipal et de la CUB, plans, cadastres, cartes postales, photographies...

*Venez découvrir l'histoire de votre ville et celle de vos ancêtres.*

# INFOS Pratiques

> Venir aux archives :



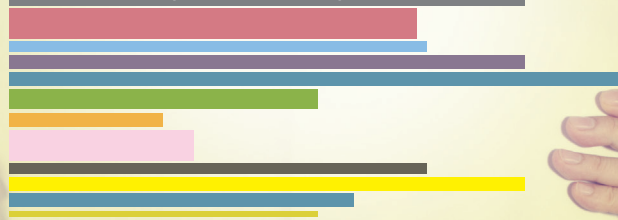
# Archives Municipales

Entre passé et présent...



# Archives Municipales

Entre passé et présent...



## NOUS contacter

> **Nous vous accueillons :**

Du mardi au vendredi de 9h à 12h

> **Pour nous contacter :**

Hôtel de Ville - BP 20045

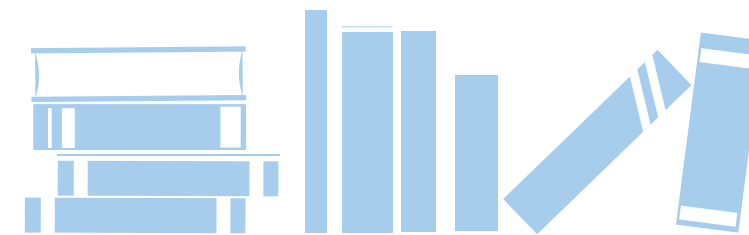
33491 Le Bouscat

05 57 22 26 04

---

[www.mairie-le-bouscat.fr](http://www.mairie-le-bouscat.fr)

[archives@mairie-le-bouscat.fr](mailto:archives@mairie-le-bouscat.fr)



### > **La conservation.**

Le service veille à la conservation dans de bonnes conditions des documents archivés : il entreprend régulièrement la restauration de documents fragiles et détériorés, la reliure d'ouvrages, la numérisation des pièces les plus précieuses ou les plus consultées.

### > **La consultation.**

Les documents d'archives sont accessibles à tous gratuitement, sur présentation d'une pièce d'identité et dans le respect des règles de communicabilité. Leur consultation s'effectue sur place dans la salle de lecture des archives municipales.

### > **La reproduction.**

Il est possible d'obtenir des reproductions des documents conservés en version papier ou numérique à condition toutefois que les procédés de reproduction ne nuisent pas à la conservation des pièces. Les lecteurs ont également la possibilité de photographier eux-mêmes les documents sans flash et après autorisation de l'archiviste.

### > **Demandes de recherche.**

Des recherches peuvent être effectuées par correspondance à réception d'une demande écrite à partir d'indications précises ou par mail auprès du service.